CTSD de l'Aude, 10 mars 2022

Implantation des postes collège

Compte-rendu du SNALC

Présents : M. le DASEN, Mme la Secrétaire Générale, DOSPE, OS.

Déclarations liminaires (SNALC/UNSA/FSU/FO)

Réponses du DASEN

Monsieur le DASEN précise qu'il ne se prononcera pas sur le contexte national. Concernant les suppressions de postes et compléments de service, ce ne sont jamais des mesures dont on se réjouit, évidemment. Il y a eu des améliorations depuis le groupe de travail avec les organisations syndicales du 8 mars. Quoi qu'il en soit, ce sont les élèves qui font le poste. 1 division correspond à un certain nombre d'élèves. L'on peut discuter des repères d'effectifs, du nombre de divisions, mais en attendant il faut préparer la rentrée, en fonction des moyens qui nous sont donnés.
Au sujet de la création de classes ULIS, le Rectorat est en train de faire des propositions d'implantation. C'est en bonne voie, il faut attendre l'arrêté.
Pour les compléments de service, le sujet essentiel est la gestion RH, et comment éviter au maximum des trajets. Au-delà du calcul, il y a la prise en compte des personnels. Certaines associations paraissant inadaptées sur le papier sont souvent le fruit de demandes du personnel concerné.

1- Adoption à l'unanimité du PV du CTSD du 30 mars 2021 (lignes directrices de gestion académique)

2- Implantation des postes collèges, SEGPA, dispositifs spécifiques

Créations / Suppressions de postes :
Depuis le GT du mardi 8 mars, **1 mesure de carte scolaire est annulée** (Grazailles, technologie) : le personnel ayant obtenu une mutation inter, le poste supprimé est désormais considéré comme vacant.
Il y a 2 créations de plus grâce au groupe de travail (Coursan/Saint Nazaire et Port la Nouvelle/Cité en anglais) sur un total de **6 créations**.

Postes partagés :

M. le responsable de la DOSPE précise que le financement des heures de trajet ne sont pas imputées sur les dotations horaires des établissements, mais sont prises en charge par la dotation départementale.

Il indique également que l'association Chalabre/Carcassonne a été faite à la demande du personnel concerné qui habite à Carcassonne. M. le DASEN ajoute qu'il souhaite aller au plus près des demandes des professeurs. Il y aura des évolutions des compléments de service en fonction des résultats des mouvements inter et intra, des temps partiels des personnels, des décharges éventuelles dont ils bénéficieraient…

Lettres classiques

3 postes de lettres classiques complètent leur service en lettres modernes.

Le SNALC s'interroge sur l'étiquetage de ces compléments de service. Un professeur de lettres classiques qui complèterait en lettres modernes, aurait un complément de service dans une autre discipline que celle de son recrutement. Il faudrait donc soit étiqueter le complément en lettres classiques (puisque ce dont il s'agit c'est d'enseigner le français, ce que fait un professeur de lettres classiques dans le cadre de son service habituel), soit demander à un professeur de lettres modernes de compléter son service en lettres modernes. **Mme la Secrétaire Générale dit avoir bien compris notre propos, et qu'il s'agit en fait d'une question d'application. Il faut faire remonter cette demande car le département n'est pas au niveau décisionnel sur cette question. M. le DASEN ajoute que pour sa part il ne voit aucune raison de s'y opposer pour l'Aude.**

A noter, la FSU et l'UNSA disent soutenir les professeurs de lettres classiques mais indiquent que justement les compléments de service proposés en lettres modernes permettent d'éviter des fermetures de postes en lettres classiques. Si le service partagé est en français, c'est le dernier arrivé qui doit compléter son service, qu'il soit professeur de lettres modernes ou de lettres classiques.

M. le DASEN précise que les décisions concernant les compléments de service ne fonctionnent pas comme les mesures de carte scolaire, et que c'est bien réglementairement le chef d'établissement qui a la prérogative de décider des compléments. Il est également indiqué qu'il n'y a pas eu de suppression en lettres classiques depuis 2018 sur notre département et que ce n'est pas la politique du département que de fermer les postes de lettres classiques dès lors qu'ils seraient vacants, car cela pénaliserait les élèves. Il n'y a d'ailleurs eu aucune demande en ce sens de la part des établissements.

L'avis du SNALC : Nous continuerons à porter ces revendications de nos collègues de lettres classiques. Le SNALC ne se contente pas de formules de soutien, mais travaillera à obtenir enfin une clarification sur ces situations. Nous invitons bien sûr les collègues concernés par ces services partagés entre lettres classiques et modernes à nous contacter.

Lettres modernes

1 suppression de poste vacant à Brassens, 2 créations, à Cité (Complément à Sigean) et Quillan, 1 BMP à Port la Nouvelle.

Allemand :

1 suppression de poste vacant à Saint Nazaire d'Aude qui devient un BMP, 2 sous services (collèges Brassens et J. Ferry)

Il est précisé que concernant le poste de Saint Nazaire d'Aude, depuis plusieurs années un travail a été fait dans le premier degré pour arriver à constituer un vivier d'élèves germanistes. Malheureusement ces efforts n'ont pas porté leur fruit et il n'y a pas assez de besoin aujourd'hui, ce qui explique la fermeture du poste.

Depuis le groupe de travail, une solution a été trouvée pour le BMP du collège Anglade : c'est le lycée Jules Fil qui donnera 5h au collège.

Anglais :

1 mesure de carte scolaire (collège Cité), 1 suppression de poste vacant (collège V. Hugo), 3 créations (Coursan, Limoux, Port la Nouvelle), 4 BMP (Capendu, Alain, A. Chénier, Sigean), 1 sous service (Chalabre)

Le poste créé à Coursan aura un complément de service à Saint Nazaire d'Aude, le poste créé à Port la Nouvelle complètera son service à Cité.

Espagnol :

3 BMP (J. Verne, Couiza, Port la Nouvelle).

A Saint Nazaire, le besoin de 10h sera abondé par les collèges de Cité et Coursan, il nécessitera 2 HSA.

Occitan :

1 sous service à Cité et sur le même poste un complément de service à Brassens et Saint Nazaire d'Aude. (Ce poste a été créé l'an dernier.)

Histoire-géographie :

1 suppression de poste vacant (Fontanilles), 5 BMP (Grazailles, Anglade, V. Hugo, Port la Nouvelle, Rieux Minervois), 1 sous service (Rosa Parks)

La demande des OS d'association Rieux/Anglade n'a pas été retenue car elle nécessitait de remettre en cause des choix des établissements et générait des HSA supplémentaires.

Maths :

5 BMP (Grazailles, J. Verne, Brassens, Port la Nouvelle, Saint Nazaire d'Aude), 1 sous service à Chalabre.

Une amélioration depuis le groupe de travail : le poste de Cité sera complété uniquement à Coursan, plutôt que Coursan et Brassens.

Technologie :
1 suppression de poste vacant à Grazailles, 2 mesures de carte scolaire, aux Fontanilles et à Varsovie, 3 BMP (A. Chénier, J. Verne, Varsovie).
Certaines OS (mais pas le SNALC) proposaient de créer un poste à partir des 3 BMP. M. le DASEN ne considère pas cette proposition viable et ne la retient donc pas.
L'avis du SNALC : Nous ne souhaitions pas créer un tel poste car nous désapprouvons les services partagés sur 3 établissements. Nous n'allions donc pas demander de créer un tel dispositif, qui effectivement risquait de ne pas tenir sur la durée et conduire dans un an ou deux à une mesure de carte scolaire…

Physique Chimie :
9 BMP (A. Chénier, J. Verne, Blaise d'Auriol, Chalabre, Cuxac Cabardès, Montesquieu, Port la Nouvelle, Saint Nazaire, Trèbes)

SVT :
1 suppression de poste vacant à Bram, 1 BMP à Chalabre.
1 service partagé sur 3 établissements (V. Hugo, J. Ferry, Port la Nouvelle)

Education Musicale :
1 création de poste à Coursan (avec complément à Cité), 5 BMP (Capendu, Fontanilles, Brassens, Saint Nazaire, Sigean), 2 sous services (Grazailles et Quillan)
Après une mesure de carte scolaire l'an dernier à Coursan, le poste est donc recréé cette année…
1 service partagé sur 3 établissements (Varsovie/Bram/Lycée J. Fil)

Arts plastiques :
4 BMP (Fontanilles, Couiza, Coursan, Sigean), un sous service à Port la Nouvelle.
Une amélioration : le poste du lycée Lacroix est complété sur Coursan plutôt que Sigean.
La proposition Blaise d'Auriol/Fontanilles plutôt que Bram n'est pas retenue au vu de la situation de la personne concernée.
1 service partagé sur 3 établissements (Grazailles/lycée J. Fil/ Saint Nazaire)

EPS :
1 suppression de poste vacant (Delteil) qui génère un BMP.
2 améliorations : le poste de Capendu est complété à J. Verne, celui des Fontanilles au lycée G. Tillion.

Postes spécifiques
1 sous service et 1 BMP Génie construction réalisation, 1 BMP Génie thermique, 2 BMP Eco gestion
Cette année il y a eu un problème de communication au moment de l'étiquetage de ces postes. La DSDEN s'engage à l'avenir à suivre le calendrier des circulaires de plus près pour accompagner au mieux les établissements dans la mise en place de ces postes.

Résultats du vote : (9 votants)

Les organisations syndicales ont voté CONTRE ce projet à l'unanimité.

Il y aura donc un CTSD de repli.

L'Avis du SNALC : Depuis la première version du projet d'implantation des postes étudiée en groupe de travail, **il y a aujourd'hui quelques améliorations** (une mesure de carte scolaire évitée, un service partagé sur 3 établissements réduit à 2 établissements, quelques compléments de services moins insatisfaisants).

Il n'en demeure pas moins que **sur les 11 postes supprimés, 5 ne sont pas compensés par des créations, alors même que nous ne perdons pas de divisions.**

Il y a trop de compléments de services (83), trop de services partagés sur deux établissements (4), trop de BMP dont on ignore à ce jour comment ils seront abondés (46).

Le SNALC ne peut cautionner un projet qui met en difficulté tant de collègues, en particulier à l'heure où l'on ignore combien leur coûtera réellement chaque kilomètre parcouru…

Questions diverses

M. le DASEN indique que concernant la **communication aux OS des IPS** (indice de positionnement social) des établissements scolaires, il y a une harmonisation académique et que pour le moment l'académie ne le communique pas.

Concernant les **postes PRA et PRF**, la demande de groupe de travail est refusée car ce n'est pas possible dans le cadre de la réglementation. Les PRA et PRF relèvent de l'organisation interne et non de la carte scolaire et seule la carte scolaire est discutée en CTSD.

Les représentants du **SNALC** au CTSD de l'Aude

snalc de l'ecole au supérieur